



Acompte intérèsement



*Le montant de l'acompte d'intérèsement sera de **1400€**.*

Cette somme représente environ 20% du montant de l'intérèsement financier tel qu'estimé à date.

Prochaines échéances:

24 novembre : envoi des bulletins aux collaborateurs.

13 décembre : date limite de réponse sur le choix d'utilisation

20 décembre : date de virement



NOUS .

L'UNSA un Syndicat à votre Service



BULLETIN D'ADHÉSION 2022



IDENTITÉ

M. ou Mme. Prénom..... Nom.....
Adresse.....
Code postal..... Ville.....
Date de naissance..... Tél. mobile.....
E-mail..... @.....
Profession.....
Entreprise..... Code NAF/APE.....

CONVENTION COLLECTIVE (Cochez)

- Chimie Industrie Pharmaceutique Pharmacie d'officine Plasturgie
 J'adhère à l'UNSA CP et acquitte ce jour ma cotisation annuelle de janvier à décembre

RÈGLEMENT (Cochez)

- Je demande à régler par prélèvements automatiques en 1, 2, 3, 4, 6, 12 fois/an : [joindre un RIB](#)
 Je note que je recevrai un mandat SEPA Unique à signer et renvoyer à UNSA Chimie/Pharmacie
 Je règle par chèque libellé à l'ordre de UNSA Chimie Pharmacie

VOTRE ACTIVITÉ

Cochez votre Coefficient, Groupe ou Classification en fonction de votre activité

- Situation de chômage : 25€/an pour tous les barèmes
 Pré-retraités : 55€/an pour tous les barèmes
 Retraités : 55€/an pour tous les barèmes

Barème Chimie - Répartition pharmaceutique

- Cœf. < 180 : 79€
 Cœf. < 250 : 118€
 Cœf. < 400 : 184€
 Cœf. 400 et + : 196€

Barème Industrie pharmaceutique

- Groupes 1 et 2 : 79€
 Groupes 3 et 4 : 118€
 Groupes 5 et 6 : 184€
 Groupes 7 et + : 196€

Barème Pharmacie d'Officine

- Vendeur en pharmacie : 79€/an
Préparateur : 118€/an
Pharmacien : 184€/an
Pharmacien cadre : 202€/an

Barème Plasturgie

- 700-750 : 68€
800-830 : 82€
900-940 : 105€
> 940 : 143€

UNION

- I à II 2 : 68 €
II 3 à II 7 : 82 €
III 1 à III 4 : 105 €
>III 5 : 143 €

- Je souhaite m'engager à l'UNSA Chimie/Pharmacie à l'échelle de : (Cochez)

Mon entreprise : Oui / Non Mon département : Oui / Non National : Oui / Non

Date :

Signature :